

INSTRUCTIONS AUX PROPOSANTS

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Tout propriétaire de logement jugeant être en mesure de satisfaire aux exigences fixées par le CISSS de la Gaspésie pour l'hébergement de médecins, stagiaires et autres professionnels qui effectuent des séjours en stages ou de travail dans des installations, peut faire part de son intérêt pour offrir ce type d'hébergement en remplissant le formulaire de proposition de logement nommé à ce titre.

Les prix soumis dans la ou les proposition (s) ne doivent pas comprendre la Taxe de vente du Québec (TVQ) et la Taxe sur les produits et services (TPS).

Les propositions n'engagent aucunement la personne ou l'établissement dans un contrat. Toutes les propositions seront incluses dans une banque d'hébergement potentiel pour les besoins du CISSS de la Gaspésie et certaines propositions seront retenues pour combler les besoins actuels d'une durée d'un an.

RÉCEPTION DES PROPOSITIONS

Date limite : **7 avril** 2023

Heure limite : 16 h 00

Mode de transmission :

Via le formulaire en ligne ou Par courriel à l'adresse suivante : dal.cisssgaspesie@ssss.gouv.qc.ca

Si vous avez plusieurs logements que vous souhaitez proposer, vous devez remplir un formulaire pour chacun d'eux.

ÉVALUATION DES PROPOSITIONS :

Un représentant du CISSS de la Gaspésie communiquera par la suite avec les proposants si des informations complémentaires sont nécessaires.

Une visite du lieu d'hébergement proposé pourrait être effectuée par un représentant du CISSS de la Gaspésie pour constater l'état des lieux.

Les propositions seront évaluées à partir des renseignements fournis sur le formulaire de proposition de logement et la validation de conformité des points d'évaluations et exigences requises qui sont énoncés sur le document intitulé « **Exigences-services-fournitures-équipements requis** ».

QUESTIONS ET CLARIFICATIONS :

Pour toutes questions, veuillez-vous adresser à l'adresse courriel suivante : dal.cisssgaspesie@ssss.gouv.qc.ca